Avant le départ

Menu

Et si vous partiez à l’étranger ? Quelles opportunités ?
Comment financer son séjour : quelles aides ?
Avant le départ
Pendant le séjour
Liens et documents

Label : Bienvenue en France

L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Faire vivre les partenariats internationaux : une mission au long cours pour l’ICP



Concours de nouvelles 2026 : des voix de passage sous le regard de Laura Alcoba



Un escape game pour des journées d’accueil originales à l’ICP

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



Andie : une mobilité à Sydney pour affiner un projet professionnel

Les infos à retrouver sur cette page :

Charte de l'étudiant en mobilité internationale
Dossier de candidature
Contrat d’études
Contrat ERASMUS+
Sessions de préparation au départ
Formalités d’entrée dans le pays de destination
Signaler son voyage auprès des autorités compétentes
Logement
Assurance
Couverture santé
Check-up santé et vaccins
Budget et compte bancaire
Législation et culture locale
Douanes



Charte de l'étudiant en mobilité internationale

La Charte de l’étudiant en mobilité internationale est à imprimer, à remplir et à remettre à la Direction des Relations Internationales avant votre départ en mobilité.

Télécharger la charte - 586 Ko, PDF">> Télécharger la charte

Dossier de candidature

La candidature à une mobilité s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne à compléter avant la fin du mois de novembre de l'année précédant le départ en mobilité. Vous pouvez formuler **3 vœux** de mobilité au maximum et devez indiquer la durée souhaitée (un semestre ou une année). Notez toutefois que la décision finale revient à la commission de sélection. Aucune prolongation ne pourra être accordée par la suite.

Votre formulaire de candidature en ligne, à soumettre **fin novembre**, doit comporter les documents numérisés suivants :

La charte de l’étudiant en mobilité internationale signée
Une pièce d’identité (passeport pour les destinations hors Europe)

Une photo d'identité taille passeport
Les relevés de notes de l'année précédente
Résultats des tests linguistiques (TOEFL, DELE, IELTS, Goethe Zertifikat, attestation linguistique de l'ICP…)
Un pré-contrat d'études dûment complété (avec les codes, libellés et crédits des cours que vous souhaitez suivre pour chacun de vos vœux)
Une lettre de motivation destinée à chaque université pour laquelle vous formulez un vœu (chaque lettre est à rédiger dans la langue d'enseignement de chaque destination)
Un Relevé d'Identité Bancaire

Les dossiers seront étudiés par une **commission de sélection**. Les résultats sont communiqués en **janvier**.

Vous serez nominé par la Direction des Relations Internationales, qui communiquera vos coordonnées à l'université partenaire. La procédure de candidature vous sera ensuite envoyée soit par l'université partenaire, soit par la DRI (entre février et mai).

Vous devez effectuer un **dossier de candidature** auprès de l'université partenaire pour acceptation. Les dossiers des **mobilités hors Europe** sont à finaliser entre **janvier et avril**. Les dossiers des **mobilités Europe** sont à constituer entre **avril et juin**.

Les dates limites de dépôt des dossiers sont à vérifier sur le site des universités partenaires.

Contrat d'études

Quelle que soit votre destination, vous devez établir un **Contrat d'études / Learning Agreement / Plano de Estudio** lors de votre candidature, qui indique la liste des cours que vous envisagez de suivre dans l'établissement d'accueil, à faire valider auprès de votre **professeur référent**. Le nom de ce dernier vous sera communiqué par la Direction des Relations Internationales après la commission de sélection.

Le choix des matières se fait à partir du programme de Licence ou Master dans lequel vous êtes inscrit.e à l'ICP. Vous devez identifier des **matières semblables et cohérentes** avec votre cursus dans l'université partenaire. Une certaine flexibilité est tolérée mais l'équilibre général du cursus doit être respecté.

Vous devez valider l'équivalent de **30 crédits ECTS**. Pour faciliter la validation du contrat d'études, pensez à présenter le descriptif détaillé des cours choisis (traduits si nécessaire) et les crédits correspondants.

Une fois validé par l'enseignant référent, vous conservez l'original et envoyez une copie, si nécessaire, à l'université d'accueil. Le contrat d'études est téléchargeable dans l'onglet International du site de l'ICP à la rubrique >documents utiles /téléchargements.

Contrat ERASMUS+

Les étudiants qui partent en Europe dans le cadre du programme ERASMUS+ doivent établir un **Contrat ERASMUS+** transmis à chaque étudiant par l'ICP, par courriel. Ce document, accompagné du **RIB** et de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie**, doit être **co-signé** par l'étudiant et la Direction des Relations Internationales.

Un **test de niveau linguistique** (EU Academy) est **obligatoire** pour tous les participants ERASMUS+ (études/stage), **à deux reprises** (avant le départ et au retour) afin d'évaluer les progrès linguistiques. Vous recevrez un mail de la part d'ERASMUS+ avec les indications à suivre pour réaliser votre test linguistique.

A titre indicatif, pour vous informer sur les montants des bourses, veuillez consulter le site ERASMUS+

Un **premier versement** correspondant à **80%** du montant total de la bourse est versé en début de mobilité, suite à la réception de l'attestation d'arrivée. Le **solde** est versé **au retour**, après soumission du rapport de fin de mobilité.

Une réunion spécifique est organisée avant le départ pour vous guider dans vos démarches liées à l'obtention de la bourse ERASMUS+.

Sessions de préparation au départ

La Direction des Relations Internationales organise en octobre et en mars des sessions pour les étudiants partant dans le cadre de programmes d'échanges qu'elle coordonne.

Elles sont **obligatoires** pour tous les étudiants sélectionnés pour un séjour d'études à l'étranger. Ces sessions sont également l' occasion pour vous d'obtenir des réponses à vos questions pratiques sur votre mobilité.

Formalités d'entrée dans le pays de destination

Dès votre destination connue, renseignez-vous sur les formalités d'entrée et d'accueil auprès de l'Ambassade du pays d'accueil. Si vous devez disposer d'un **visa**, adressez-vous au **Consulat** ou à l**'Ambassade** de votre pays de destination en France. Vous obtiendrez la liste des pièces à fournir et saurez comment déposer votre demande (sur place, par courrier ou en ligne).

Vérifiez les documents de voyage requis, de sorte à réaliser les démarches nécessaires dans le respect des délais (notamment pour les visas), ainsi que la **durée de validité** des documents dont vous disposez déjà.

Attention : Votre passeport doit être valide pendant la durée programmée de votre séjour.

Signaler son voyage auprès des autorités compétentes

Signaler votre séjour vous permet de recevoir des conseils de sécurité, d'être informés des risques éventuels dans votre pays de destination et de vous contacter (ainsi que vos proches) en cas d'urgence.

Pour les séjours de moins de 6 mois

Ariane est un site internet qui permet, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle, de se signaler gratuitement et facilement auprès du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.**

> Inscrivez-vous sur Ariane

Pour les séjours de plus de 6 mois

Pour une installation de plus de 6 mois consécutifs dans un pays, vous pouvez vous inscrire au **Registre des Français établis hors de France** auprès du **Consulat de France** de votre pays de destination. Cette inscription facilite vos démarches à l'étranger, notamment en cas de perte ou de vol de vos documents d'identité et vous permet de voter depuis votre pays de destination.

> Plus d'informations sur l'inscription consulaire

Logement

Votre université d'accueil pourra vous donner des informations et organiser votre logement sur place.

Vous pouvez également rechercher les informations auprès d'anciens étudiants et sur internet.

N’hésitez pas à solliciter des étudiants de l’Institut Catholique de Paris déjà partis dans votre pays de destination.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Direction des Relations Internationales.

Les options de logement peuvent être variées :

Résidences universitaires et foyers étudiants
Location d’un appartement privé
Colocation
Échange d’appartements

Dans certains pays, trouver un logement avant de partir peut s’avérer difficile. Dans ce cas, pas de panique ! Nous vous conseillons de prévoir quelques nuits à l’hôtel ou en auberge de jeunesse à votre arrivée, le temps de connaître la ville et de faire des visites.

Si vous optez pour cette solution, vous pouvez consulter la liste des auberges du réseau Hostelling International.

Assurance

Vous devez **impérativement** bénéficier d’une assurance couvrant votre responsabilité civile scolaire et extra-scolaire au choix et en **apporter la preuve**.

Vous devez également souscrire à une **assurance particulière en matière de logement** car vous ne serez pas couvert par votre assurance habitation conclue en France. Nous vous encourageons à vous renseigner sur les usages et la législation correspondante dans votre pays d’accueil, que vous logiez en résidence universitaire ou en habitation de nature publique ou privée.

Couverture santé

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance maladie et de rapatriement bien adaptée au pays de destination.

Renseignez-vous auprès de la caisse d’assurance maladie dont vous dépendez et auprès de votre compagnie d’assurance sur les possibilités de **remboursement des frais médicaux à l’étranger**. Selon les pays, ces frais peuvent être très élevés.

Vérifiez également ce que couvre l’assurance de vos parents dans le cadre des séjours à l’étranger.

Si vous voyagez, partez pour un stage ou dans le cadre d’une mobilité dans l’Union Européenne, n’oubliez pas de demander depuis votre compte AMELI votre **Carte Européenne d’Assurance Maladie : C.E.A.M**. Elle permet la prise en charge de vos frais de santé. Pensez à en faire la demande a minima 15 jours avant votre départ. Cette carte est gratuite et est **valable 2 ans**.

Plus d’informations sur Ameli.fr *(Rubrique > Droits et démarche / Sous rubrique > Europe international)*

Check-up santé et vaccins

Consultez votre médecin traitant 2 mois avant votre départ pour connaître les **soins et mesures préventives nécessaires** pour votre pays de destination (vaccinations obligatoires ou conseillées, règles d’hygiène de base, etc.). Cela peut aussi être le bon moment pour mettre à jour les vaccinations traditionnelles si nécessaire.

N’hésitez pas à faire un petit bilan de santé avant de partir : dentiste, spécialiste.

Si vous suivez un traitement régulier, indiquez bien la durée de votre séjour à votre médecin afin qu’il/elle puisse vous prescrire une quantité suffisante.

Nous vous conseillons de prévoir en complément les **ordonnances des médicaments que vous prenez régulièrement** ou qui peuvent vous être utiles sur place, notamment pour les lunettes et lentilles de contact.

Budget et compte bancaire

Concernant la vie sur place, voici une liste de quelques frais généraux qui vous permettra d'établir un budget prévisionnel pour la durée totale de votre séjour :

Voyage aller-retour France-pays de destination
Logement (loyer, caution, éclairage et chauffage)
Vie courante (nourriture, transport sur place, loisirs et sorties)
Assurances et couverture santé
Abonnement téléphone et internet
Éventuels frais bancaires

Vérifiez que vous disposez des fonds et des moyens de paiement suffisants pour couvrir vos frais de séjour et votre retour.

Nous vous conseillons de vous renseigner sur les **conditions de paiement à l'étranger** (limites des retraits hebdomadaires et/ou mensuels, frais de virement…) ainsi que sur les **plafonds de découvert** auprès de votre banque.

Législation et culture locale

Au-delà de la préparation matérielle et administrative, n'oubliez pas que vous allez découvrir un nouveau pays et une nouvelle culture.

Connaître les usages locaux, les religions pratiquées, les gestes et attitudes interdits, les règles vestimentaires ou alimentaires vous permettra d'éviter des erreurs (même involontaires), facilitera votre intégration et limitera un éventuel choc culturel pour mieux apprécier toute la richesse de votre culture d'adoption.

Douanes

Certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire de produits alimentaires ou d'équipement. Renseignez-vous auprès des services consulaires ou des offices du tourisme du pays de destination avant de partir.

L'importation en France, l'exportation de France ou la simple détention de produits, contrefaisant des marques constitue un **délit douanier** qui vous expose à des **sanctions** douanières.